MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

# DÉCISION DU MAIRE

**N° 2024-179**

**Approuvant la signature d'une convention de partenariat avec l'EMC de Saint-Michel-sur-Orge**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** que la ville de Marcoussis souhaite encourager la diffusion artistique sur son territoire en favorisant le croisement des publics avec l'EMC de Saint-Michel-sur-Orge sur 2 spectacles de la saison 2024-2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer une convention pour matérialiser ces échanges ;

# DÉCIDE

**ARTICLE 1**
Il est conclu une convention entre l'EMC sise Place Marcel Carné – 91240 Saint-Michel-sur-Orge et la Ville de Marcoussis. La présente convention a pour objet de fixer un cadre de coopération entre les parties pour l'accueil des spectateurs sur les spectacles MANGEZ LE SI VOUS VOULEZ le 11/10/24 et NOS CORPS EMPOISONNES le 04/10/24.

**ARTICLE 2**
La présente convention engage la ville à percevoir la recette des places vendues par l'EMC pour le spectacle NOS CORPS EMPOISONNES accueilli sur Marcoussis le 04/10/24 et à verser la recette des places vendues pour le spectacle MANGEZ LE SI VOUS VOULEZ accueilli à l'EMC le 11/10/24 et dont les montants sont inscrits aux budgets 2024.

**ARTICLE 3**
La présente convention peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4**
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable public.

Fait à Marcoussis, le 06/09/2024

Le Maire,
**Olivier THOMAS**






Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240906-DEC2024-179-AU
Date de télétransmission : 12/09/2024
Date de réception préfecture : 12/09/2024